

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 23.06.22**

Paris, 14 juin 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Loyers commerciaux : l'U2P invite les députés à adopter la proposition de loi qui vise à limiter la dérive inflationniste

Déjà soumis à l'inflation, à la flambée des prix de l'énergie, à l'endettement post-covid et à la nécessité pour certains de rembourser un PGE, **les artisans, commerçants et professionnels libéraux sont très inquiets face à la menace de reprise d'une forte hausse des loyers commerciaux.**

C'est pourquoi l'U2P appelle les parlementaires à **adopter définitivement le 20 juin prochain en séance publique, la proposition de loi visant à maintenir jusqu'au 1^{er} trimestre 2024 le dispositif de plafonnement de revalorisation de la variation annuelle de l'indice des loyers commerciaux pour les petites et moyennes entreprises.**

Sans ce plafonnement de la hausse des loyers à +3,5 %, la pérennité de nombreuses entreprises de proximité serait remise en cause.

L'U2P qui a soutenu dès l'origine la proposition de loi par ailleurs soutenue par le gouvernement et les députés, ne comprendrait pas qu'elle n'aboutisse pas à un vote favorable.